

# Gérer la sexualité des jeunes

## Stratégies familiales et institutionnelles en Suisse romande (1960-1977)

Anne-Francoise Praz, prof. en histoire contemporaine, Université de Fribourg

*Ce texte a été présenté, en version anglaise réduite, à la Society for the History of Children and Youth Ninth Biennial Conference, Rutgers University, Camden, New Jersey, June 21-23 2017.*

### Introduction et questions de recherche

Au début années 1960 en Suisse romande, médecins, éducateurs, psychologues, et autres professionnels de la jeunesse lancent l'alerte sur la « précocité sexuelle » des jeunes. Pour expliquer le phénomène, ils invoquent pêle-mêle le reflux des barrières morales, la licence des mœurs, l'influence délétère du cinéma, la puberté plus rapide des jeunes, ainsi qu'une dépendance familiale prolongée qui les maintiendrait dans un « infantilisme psychique »<sup>1</sup>. Ces discours pointent certains faits, pas toujours étayés de manière précise, mais jugés néanmoins inquiétants : la recrudescence des maladies vénériennes, des avortements, des naissances illégitimes, et des mariages précoces. Des inquiétudes similaires sont exprimées dans d'autres pays occidentaux, notamment en France (Thomazeau 2008) et en Grande-Bretagne où le taux de grossesses adolescentes est le plus élevé d'Europe occidentale au début des années 1960 (Dyhouse 2013).

Les recherches sur l'éducation sexuelle de la jeunesse (Sauerteig & Davidson 2009, Moran 2000, Praz & de Luca 2015) se sont surtout concentrées sur l'émergence de cette nouvelle préoccupation au début du XX<sup>e</sup> siècle, en Occident. La perception de périls sanitaires et sociaux liés à la dépopulation, à la dégénérescence et aux maladies vénériennes, contraint alors les élites à renoncer au silence coutumier sur la sexualité pour en faire un objet de débat public, de connaissance à diffuser, voire même à enseigner dans les écoles (Praz 2014a). Les historien-nes ont souligné la fonction normative de l'éducation sexuelle à l'époque : davantage qu'une information, c'est une dissuasion sexuelle qui est prônée à l'adresse de la jeunesse. Et durant des décennies, l'objectif de cette éducation va rester le même : réprimer l'expression sexuelle des adolescents, maintenir une conception de la vie sexuelle centrée sur la procréation et finalisée dans le cadre du mariage (Giami 2007, 225).

Au cours des années 1960 toutefois, cet impératif de dissuasion sexuelle s'estompe au profit d'une nouvelle attitude des responsables de l'encadrement des jeunes : non plus interdire, mais accompagner la sexualité juvénile, de manière à éviter ses conséquences négatives, pour les jeunes gens et jeunes filles en premier lieu, mais aussi pour la société dans son ensemble. Comment et pourquoi cette nouvelle approche s'impose-t-elle à ce moment-là ? Telle est la question générale de recherche que nous discutons dans ce texte.

Avant de présenter notre échantillon de recherche, il convient d'organiser la réflexion en insérant la sexualité juvénile dans une configuration causale plus large. Nous posons l'hypothèse que les inquiétudes relatives à ce sujet sont révélatrices d'autres enjeux : la jeunesse comme porteuse de l'avenir des sociétés constitue en effet une constante historique, ainsi que la régulation sociale de la sexualité comme expression des rapports de pouvoir entre les sexes, les générations, les individus et leurs gouvernants. Dans la Suisse et l'Europe des années 1960, il n'est plus question de dépopulation et de dégénérescence, comme autour de 1900. Quels dangers recèlent alors donc la sexualité juvénile ? Nous avons élaboré un modèle explicatif en trois étapes.

---

<sup>1</sup> Dr Jacques Bergier, *La préparation à la vie familiale. L'éducation sanitaire et sexuelle des jeunes. Que doit faire l'école ?* Cartel romand d'hygiène morale et sociale, Rapport annuel 1963-64, p. 9.

Les inquiétudes relatives à la sexualité juvénile doivent être resituées dans le contexte économique des années 1950-1960, où la demande en capital humain augmente et nécessite une formation accrue de la jeunesse. L'essor de l'après-guerre correspond au renforcement des exigences de la seconde révolution économique enclenchée en Occident à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon l'économiste américain Douglas North (1981), il s'agit d'un changement fondamental dans le potentiel productif, du fait de l'intégration du savoir scientifique et de l'extension des marchés, qui multiplie les tâches d'organisation et de coordination dévolues au secteur tertiaire. A tous les niveaux de l'échelle socioprofessionnelle, des compétences accrues et une formation plus poussée sont requises pour occuper les emplois. A partir des années 1950, on assiste dans les cantons suisses à un double phénomène d'allongement de la formation et de massification scolaire de la tranche d'âge adolescente. Les écoles secondaires se généralisent, les apprentissages et études supérieures s'élargissent aux filles et aux jeunes issus du monde rural (Arnold 1971, Calisto 2009, Criblez 2008), mais avec des rythmes différents d'un canton à l'autre. Ainsi, en fonction de ces opportunités de formation ouvertes aux adolescent·e·s, on saisit mieux la menace que représente, aux yeux des adultes et des autorités, la sexualité juvénile : c'est un danger pour le capital sanitaire des jeunes (maladies vénériennes), mais surtout leur capital humain (scolaire et professionnel), puisque la formation risque d'être stoppée par un mariage précoce ou une grossesse non voulue.

Pourtant, c'est ce même allongement de la formation qui renforce les risques de sexualité juvénile, car il contribue à renforcer l'affirmation de l'adolescence, ainsi que l'ont montré les historien·ne·s de la jeunesse (Thiercé 1999, Bantigny & Jablonka 2009). Les jeunes restent entre eux plus longtemps, ils se retrouvent pour l'école et les loisirs, partagent des expériences, construisent des normes et une culture commune, différentes de celles des adultes. Ils tissent des relations amicales et amoureuses avec leurs pairs. Cette « culture jeune », thématifiée dès 1942 par le sociologue américain Talcott Parsons, remplit des fonctions diverses: créer des espaces de liberté et de loisir, accroître le capital social des adolescents, et renforcer l'identité des groupes de pairs (Stokes 1994). Au sein de ces sociabilités adolescentes, de nouvelles normes et pratiques en matière sexuelle peuvent alors émerger, favorisant la revendication d'une autonomie des jeunes en la matière.

Là aussi, le contexte local, en termes de formation notamment, modifie le niveau d'affirmation de l'adolescence, et donc les changements des normes et pratiques sexuelles juvéniles. Toutefois, l'allongement de la formation et de renforcement de l'adolescence constituent des mouvements de fond qui ne peuvent qu'engendrer des tensions croissantes lorsque les institutions et responsables locaux de la jeunesse tardent à prendre la mesure des changements et à proposer des offres et des interventions adaptées.

Sur la base de ce modèle, nous avons conçu une recherche comparative entre deux cantons suisses, dont le contexte diffère au cours de la période étudiée. Nous poserons successivement deux questions :

- Est-il possible d'attester un changement des comportements sexuels de la jeunesse dès le début des années 1960 dans les deux cantons étudiés ? Quels seraient des indicateurs pertinents pour le confirmer ? Si un tel changement est repérable, comment l'expliquer ?
- Des dispositifs institutionnels sont-ils mis en œuvre dans ces cantons pour gérer cette sexualité juvénile ? Quel contexte favorise cette émergence ? Quelle est le type d'intervention auprès des jeunes ?

En répondant à ces questions de manière comparative, notre objectif consiste à comprendre les raisons et les modalités de cette révolution de l'éducation sexuelle, de la dissuasion à l'encadrement de la sexualité juvénile. Pour quelles raisons et à quelles conditions les adultes sont-ils prêts, au cours des années soixante, à reconnaître aux jeunes certains droits sexuels ?

## ***Echantillon, données et contexte***

La Suisse constitue un terrain de recherche intéressant pour l'analyse comparée des politiques publiques. En vertu du fédéralisme et du principe de subsidiarité, les gouvernements cantonaux et communaux disposent d'une grande autonomie pour concevoir, financer et réaliser des politiques dans les domaines éducatifs, sanitaires et sociaux. Au début des années 1960, les contextes cantonaux sont encore très différenciés en matière économique, politique et culturelle, et nous posons l'hypothèse que ces contextes différents modulent le processus d'affirmation de l'adolescence ainsi que les politiques scolaires et sanitaires qui y sont liées. Nous avons choisi les cantons de Vaud et de Fribourg afin de disposer de contextes passablement différents malgré la proximité linguistique et géographique.

Le canton de **Vaud** est bien entré dans la « seconde révolution économique », si l'on s'en tient à quelques indicateurs (Rusterholz, 2017, 68). Entre 1950 et 1980, le nombre d'emplois dans le secteur tertiaire, déjà dominant, progresse de 43% à 61%, au détriment des emplois industriels (37 à 32%), et surtout du secteur agricole (19 à 6%). La formation des jeunes connaît une réelle impulsion, car les autorités développent des filières d'études secondaires et professionnelles, à la fois décentralisées et gratuites. Dès 1955, les filles ont accès à des formations débouchant sur une maturité qui autorise l'entrée à l'université ; à la même date, la mixité de l'enseignement secondaire et supérieur est instaurée. Au niveau politique, la coalition de droite, au pouvoir depuis plusieurs décennies, doit compter dès les années 1950 avec la montée des partis socialiste et communiste ; dès 1962, les socialistes occupent régulièrement 2 sièges sur 7 au gouvernement cantonal. L'Eglise protestante a perdu de son influence politique et un tiers des fidèles ne fréquentent plus le culte au début des années 1960 pour l'ensemble de la Suisse romande (Boltanski 1966). Mais les Eglises protestantes vaudoises<sup>2</sup> restent actives dans le domaine social : des protestants, surtout des femmes, engagées dans diverses associations et structures d'église, attirent l'attention sur certaines évolutions et lancent des initiatives innovantes, ensuite soutenues par les pouvoirs publics.

*Tableau 1 : développement comparé des cantons de Vaud et Fribourg en fonction de la répartition de la main-d'œuvre par secteur économique en % (source : recensements fédéraux)*

| Year | Agriculture |      | Industrial jobs |      | Tertiary sector |      |
|------|-------------|------|-----------------|------|-----------------|------|
|      | VD          | FR   | VD              | FR   | VD              | FR   |
| 1950 | 19.0        | 34.4 | 37.3            | 34.6 | 43.7            | 30.0 |
| 1960 | 12.7        | 27.2 | 41.3            | 40.9 | 46.0            | 31.9 |
| 1970 | 8.0         | 17.9 | 40.8            | 45.1 | 51.2            | 37.0 |
| 1980 | 6.5         | 13.0 | 32.5            | 38.3 | 61.0            | 48.7 |

A **Fribourg**, le secteur agricole occupe encore 35% des emplois en 1950, 27% en 1960, puis 13% en 1980. Dans les années 1960, l'Etat favorise le secteur industriel (34% en 1950, 45% en 1970), mais le tertiaire progresse lentement et tardivement (30% en 1950, 31% en 1960, 37% en 1970, 48% en 1980). Vers 1960, quelque 3000 jeunes quittent le canton chaque année pour trouver un emploi ailleurs. L'enseignement secondaire et supérieur accuse d'importants retards. Une loi sur l'enseignement secondaire (15-16 ans) est promulguée en 1951, mais le règlement d'application attendra 1961 ; cette loi oblige à fréquenter l'école secondaire pour accéder à un apprentissage, ce qui retient certains parents, souhaitant que l'adolescent gagne sa vie dès que possible. Les écoles restent peu nombreuses, obligeant à des frais de déplacement, et elles ne sont pas toujours

<sup>2</sup> Le protestantisme vaudois, séparé depuis la révolution radicale de 1845 entre une Eglise nationale et une Eglise libre, effectue sa réunification en 1966, sous l'égide de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud.

gratuites. Pour les filles l'offre est encore plus restreinte ; celles-ci ne représentent qu'un tiers des élèves (34%) pour les années 1962-1964. Ce n'est qu'en 1973 que l'école secondaire obligatoire, mixte et gratuite entre en vigueur (Gachet 2016). Au niveau politique, la domination des conservateurs, étroitement liés à l'Eglise catholique, n'est pas ébranlée avant le milieu des années 1960 (Dorand 2017). C'est à cette même époque que la pratique religieuse, encore très forte dans les années 1950<sup>3</sup>, commence à régresser. L'impact du catholicisme reste néanmoins important, qu'il s'agisse de la presse (jusqu'en 1971, avec un nouveau rédacteur en chef au quotidien cantonal), dans l'enseignement (où les congrégations sont encore présentes), ainsi que dans les associations d'encadrement de la jeunesse (chorales, scoutisme).

Le matériau historique utilisé dans cette recherche combine des sources orales et écrites. Nous disposons d'abord d'une série d'entretiens réalisés avec des personnes ayant vécu leur adolescence (13-18 ans) dans les années 1960. Pour le canton de Vaud, nous utilisons les résultats d'une analyse d'entretiens réalisés dans une thèse sous notre direction<sup>4</sup> ; les témoins ont été recrutés dans les classes moyennes et populaires, ce qui correspond aussi au profil dominant de l'échantillon fribourgeois. Pour le canton de Fribourg, nos étudiant·e·s de master ont réalisé 51 entretiens portant sur la sociabilité adolescente des années 1960, auprès de 22 femmes et de 29 hommes nés entre 1945-1955<sup>5</sup>. La distribution des témoins en fonction du niveau socio-économique de la famille et de l'habitat ville-campagne correspond à celle de la population fribourgeoise de l'époque ; en revanche, les niveaux de formation, celui des femmes notamment, sont plus élevés que pour les adolescent·e·s de leur génération. Toutefois, ce biais nous fournit d'intéressants témoignages liés aux enjeux de la formation des filles.

Nous avons également dépouillé les archives des Offices de planning familial et des Départements de l'instruction publique des deux cantons, pour repérer des débats et réalisations liés à l'accès à la contraception et à l'éducation sexuelle de la jeunesse. Dans le canton de Vaud, une information sur la contraception est ouverte en 1959 à la Maternité de l'hôpital cantonal, à l'intention des accouchées et des femmes qui ont subi un avortement<sup>6</sup>. Au début des années 1960, les débats et consultations se multiplient pour aboutir à l'ouverture d'un premier centre de planning familial (1967) et à l'éducation sexuelle généralisée des élèves de 11 à 19 ans (1971). A Fribourg, le premier centre de planning, ouvert en 1974 seulement, fournit une information limitée aux méthodes autorisées par l'Eglise catholique ; la prescription de contraceptifs est exclue. Après plusieurs protestations et mobilisations, il faut attendre le début des années 1980 pour que le canton dispose d'un centre répondant aux attentes d'une majorité de femmes et que l'éducation sexuelle de la jeunesse soit instaurée dans les écoles. A partir de 1981, une loi fédérale oblige chaque canton à ouvrir un centre d'information sexuelle, contribuant ainsi à une uniformisation de l'encadrement de la sexualité des jeunes au niveau suisse, ce qui devrait atténuer la disparité des offres cantonales.

Ce rapide aperçu du contexte suscite de nouvelles questions. Comment les risques liés à la sexualité juvénile sont-ils gérés à Fribourg, en l'absence de dispositif d'information ? Dans le canton de Vaud, comment le nouveau planning familial intègre-t-il la sexualité juvénile ? Mais auparavant, il nous faut tenter d'établir s'il existe un changement dans les comportements sexuels de la jeunesse et de repérer pour nos deux cantons des indicateurs pertinents à ce propos.

---

<sup>3</sup> En 1956, une enquête de sociologie religieuse conduite sur les 5 paroisses de la ville de Fribourg conclut à une participation à la messe dominicale de 50% des hommes et 63% des femmes adultes. Francis Python, *Les singularités d'une citadelle catholique*, in *Fribourg, une ville au XIXe et XXe siècles*, Fribourg, Editions de la Sarine, 2007, p. 395, cité par Caroline Rusterholz (cf. note 4).

<sup>4</sup> Caroline Rusterholz, *Deux enfants c'est déjà pas mal*, Antipodes, Lausanne, 2017.

<sup>5</sup> Il s'agissait du séminaire interdisciplinaire (histoire/sociologie) « Mémoires d'adolescence » (automne 2016), codirigé par Anne-Françoise Praz et Caroline Henchoz ; 51 entretiens portant sur la sociabilité adolescente dans le canton de Fribourg au cours des années 1960 ont été menés auprès de 22 femmes et de 29 hommes nés entre 1945-1955.

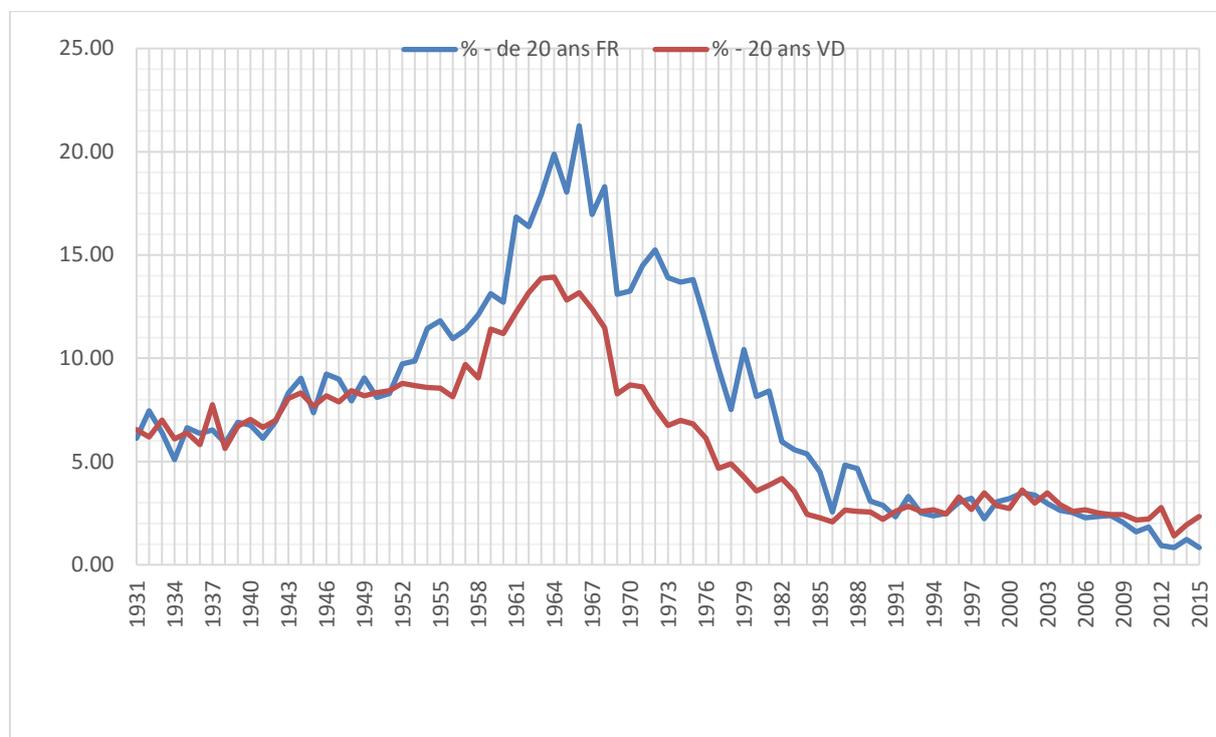
<sup>6</sup> Celui-ci est interdit selon le Code pénal suisse, sauf en cas d'atteinte à la santé de mère ; les cantons interprètent cette « santé » dans une acception plus ou moins large, incluant ou non des indications psychologiques et sociales.

## Une sexualité plus précoce des jeunes ?

Les discours de l'époque évoquent plusieurs indicateurs de précocité sexuelle : la recrudescence des maladies vénériennes, des avortements, des naissances illégitimes et des mariages forcés. Nous ne disposons pas de statistiques sur la fréquence des maladies vénériennes. L'avortement (thérapeutique) ne se pratique quasiment pas à Fribourg. Dans le canton de Vaud, les archives du Conseil de santé indiquent une augmentation des avortements autorisés dès le milieu des années 1950, sans qu'on puisse déterminer s'il s'agit du résultat de pratiques sexuelles plus précoces et plus fréquentes, ou alors d'un simple effet démographique ou encore de l'effet d'une interprétation plus large de la loi. Quant au taux des naissances illégitimes, il reste relativement stable pour les deux cantons, oscillant autour de 4 et 5 % entre 1960 et 1970.

En revanche, les chiffres des mariages précoces présentent une configuration intéressante. Le graphique ci-dessous présente la proportion de mariages des femmes âgées de moins de 20 ans pour l'ensemble des premiers mariages féminins. On repère une augmentation des mariages précoces à partir des années cinquante, particulièrement marquée pour le canton de Fribourg : cette augmentation culmine en 1967, où 22% de toutes les femmes qui contractent un premier mariage cette année-là ont moins de vingt ans ! Nous avons effectué la même statistique pour les hommes : dans les deux cantons, l'augmentation de la proportion de mariages « précoces » se retrouve au cours des années 1960, mais elle est décalée sur la tranche d'âge 20-25 ans. Dans la Suisse de l'époque, la majorité civile est fixée à 20 ans pour les deux sexes, alors que la majorité maritale est plus basse pour les femmes (18 ans)<sup>7</sup> que pour les hommes (20 ans). Notons encore qu'entre 1960 et 1970 en Suisse, l'âge moyen au premier mariage baisse de 25 à 24 ans pour les femmes et de 27,5 à 26,5 ans pour les hommes, avant de repartir à la hausse pour les deux sexes.

Graphique 1 : Mariages de femmes de moins de 20 ans en pourcentage de l'ensemble des premiers mariages de femmes. Cantons de Fribourg (catholique) et Vaud (protestant)



Source: Office cantonal de la statistique des cantons de Vaud et Fribourg.

<sup>7</sup> Le mariage est possible à 17 ans pour une jeune fille, moyennant une demande de dérogation. En 1996, la majorité civile et matrimoniale sont égalisées à 18 ans pour les deux sexes (art. 14 et art. 96 du Code civil suisse).

Comment expliquer ce pic des mariages féminins précoces entre 1950 et 1970 ? Les jeunes sont-ils indépendants plus tôt ? L'hypothèse va à l'encontre de l'allongement de la formation, celui-ci impliquant la prolongation de la dépendance financière par rapport aux parents. On peut donc en déduire qu'il s'agit de mariages consécutifs à une grossesse non voulue, résultat d'une activité sexuelle plus précoce des jeunes filles. Celle-ci serait-elle explicable par une familiarité accrue des sexes, liée à la formation post-primaire prolongée, notamment dans le canton où la mixité se généralise ? Le témoignage de l'une de nos interviewées de Fribourg qui a fréquenté l'école secondaire dans le canton de Vaud (Vevey), incite à envisager un tel changement :

*Avec les garçons, ça se passait je pense comme aujourd'hui (rires). On se regardait... Alors ben ça se passait à l'école, parce que c'était le lieu de rencontre... euh... Donc on se regardait, on se plaisait ou pas (rires). Et il y avait toute la stratégie pour se rapprocher, essayer quelque chose... Mais... Euh... Par contre, dans le canton de Fribourg... Vevey c'était différent c'était beaucoup... plus libre... Euh... à l'école secondaire, parce que... c'était les tous débuts de la mixité, il était pas question de flirter à l'école ! Oulala, non non ! (rires) ça faisait des histoires, terribles... Après à Vevey, alors les garçons et les filles pouvaient flirter, se tenir ensemble à la récréation, ça ne posait pas de problèmes...*  
Madeleine, née en 1955, entretien réalisé par Sacha Chillier

Pourtant, le phénomène des mariages précoces est plus marqué dans le canton de Fribourg, où la formation prolongée des adolescent·e·s est moins développée. Les entretiens permettent de résoudre cet apparent paradoxe. Ils révèlent que l'école n'est pas le seul espace où les jeunes se côtoient ; hors de la surveillance des adultes, ils/elles se retrouvent surtout dans les transports publics, les moments de détente à la sortie de l'école ou du travail. Or, ce type d'opportunités est plus fréquent à Fribourg, où les activités de travail et de formation se concentrent dans quelques localités, obligeant de nombreux jeunes à se déplacer quotidiennement. Nos témoins ont aussi mentionné l'importance des vélos – des scooters pour les plus favorisés – autorisant les jeunes garçons de la campagne à se rendre dans d'autres villages ou dans la ville voisine.

Une autre hypothèse pour expliquer l'augmentation des mariages précoces à Fribourg est liée à la structure du marché du travail qui, davantage que dans le canton de Vaud, propose aux jeunes des emplois non qualifiés et accessibles à la sortie de l'école. Ce type d'opportunités est susceptible de dissuader l'entrée en apprentissage qui retarde l'indépendance économique, et pourrait aussi autoriser certains jeunes (hommes) à prendre davantage de risques dans la sexualité, étant donné qu'ils disposent d'un revenu. Ce phénomène devrait reculer avec l'augmentation de la demande de travail qualifié et l'élargissement de l'offre de formation aux jeunes des classes populaires. Et comme ces possibilités sont restreintes pour les filles, le mariage représente toujours pour elles une alternative envisageable pour échapper à la dépendance de la famille d'origine.

Face à cette plus grande proximité des sexes à l'adolescence, face à ces indicateurs d'une sexualité juvénile plus précoce, comment réagissent les autorités cantonales et les milieux en charge de la jeunesse ? Nous analysons ci-après dans nos deux cantons les structures d'encadrement de la sexualité juvénile, ainsi que les stratégies des jeunes pour vivre leur vie, s'adapter à l'intérieur de ces contraintes, ou alors les contourner voire même les subvertir.

## **Vaud : La sexualité juvénile progressivement légitimée et protégée**

Au début des années soixante dans le canton de Vaud, l'information sexuelle délivrée aux adolescent·e·s reste très succincte (Cortolezzis & Muheim 2002). L'association Pro Familia, proche des milieux protestants, est en charge d'une unique conférence sur la sexualité, donnée séparément aux garçons et filles de la dernière année d'école obligatoire (16 ans). Le contenu de cette leçon reste fidèle à la traditionnelle dissuasion sexuelle et ne souffle mot de la contraception.

Les témoignages recueillis par Caroline Rusterholz attestent d'une grande méconnaissance des questions sexuelles parmi les adolescent·e·s vaudois du début des sixties. Ainsi Hélène, née en 1947, raconte à quel point elle fut terrifiée après son premier baiser, redoutant une grossesse :

*La première fois que j'ai été embrassée sur la bouche par mon petit ami d'école, j'ai plus mangé pendant une semaine, j'ai vomi, et que c'est mon grand-père qui un jour me dit : « Mais je vais t'amener chez le médecin, qu'est-ce qui t'arrive, qu'est-ce que tu as ? » Et pis, je lui dis : « Pépé, je suis enceinte. » Et il me dit : « Tu ne peux pas être enceinte, t'a pas tes règles ! Comment peux-tu être enceinte ? Et t'a fait quoi ? » Pis, je lui dis : « Mais mon petit ami m'a embrassée sur la bouche, il a mis la langue ». Moi, voilà. Donc pour vous dire comment on était au clair avec ces histoires-là.<sup>8</sup>*

Bernard, né en 1945, se souvient qu'un jeune instituteur avait abordé le sujet de la sexualité en classe, mais une seule et unique fois, et surtout avec un embarras manifeste :

*Même à l'école, je me souviens qu'une fois, que l'instituteur avec parlé de ça, mais c'était... Mais il était jeune, mon instituteur, il avait 22, 23 ans, mais il était mal à l'aise et il a expliqué qu'on avait ça, mais qu'il fallait faire attention, des histoires qu'on savait déjà, mais il avait osé en parler.<sup>9</sup>*

Le même interviewé raconte que les jeunes hommes s'échangeaient des informations contraceptives, « mais il y avait plein qui ne faisaient rien du tout, c'est pour ça qu'il y avait beaucoup de femmes qui tombaient enceintes »<sup>10</sup>.

Depuis le milieu des années 1950, les autorités sanitaires vaudoises appliquent de manière plus libérale les dispositions du Code pénal fédéral en matière d'interruption de grossesse, autorisant l'intervention dans le cas d'indications psychiques ou sociales. L'augmentation des demandes d'avortement légal passe alors de 500 à 1500 entre 1955 et 1960, selon les données recueillies par le Conseil de santé. Alerté par ces chiffres, ce même organe crée en 1961 une commission composée de juristes, de médecins et de membres de l'administration cantonale (tous masculins), pour étudier la question du « contrôle des naissances » et de l'information sexuelle. Grâce aux procès-verbaux détaillés des débats de cette première commission et d'autres qui vont lui succéder, nous pouvons analyser son approche de la sexualité juvénile. Trois phases plus ou moins distinctes sont perceptibles dans ce processus : la sexualité des jeunes est d'abord volontairement ignorée, devient ensuite l'objet de controverses, avant d'être réellement prise au sérieux.

### ***La sexualité juvénile n'existe pas... et ne doit pas exister (1960-1965)***

Lors des premières séances, la commission hésite entre deux options : instaurer un enseignement sexuel obligatoire dans les écoles, ou mettre sur pied des dispensaires pour renseigner les femmes et les couples sur la contraception. Or, ces projets concernent soit les enfants soit les adultes, occultant très opportunément la sexualité juvénile. Plusieurs intervenants clarifient cependant cette ambivalence en insistant sur une distinction : l'éducation sexuelle à l'école doit porter sur la physiologie, sans mentionner la contraception. L'information contraceptive est destinée à des personnes désignées sous les termes « adultes », « jeunes couples », « fiancés », « grands jeunes gens ». Quant à la « jeunesse », « on doit se borner à [la] renseigner sur la vie sexuelle [...] et non sur les moyens de prévenir les grossesses ».

Une minorité de médecins souhaite toutefois une information plus complète pour lutter contre l'avortement. A leurs yeux, « le problème de la contraception devrait être porté à la connaissance des apprentis, jeunes gens, étudiants ». Le directeur de la Maternité de Lausanne affirme que les comportements sexuels ont changé : « à l'heure actuelle, le quart des jeunes filles de 16 ans ne sont plus vierges [...] on serait étonné de voir combien de très jeunes ont déjà des expériences

---

<sup>8</sup> Caroline Rusterholz, *op. cit.*, p. 370.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 374.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 376.

sexuelles » ; il cite l'exemple de Bâle où l'information contraceptive aurait fait diminuer le nombre d'avortements. Ces audaces inquiètent le chef du service de la Santé publique qui invite à la prudence, « car on ne doit pas saper les bases morales de l'éducation d'un jeune sujet ». La question décisive de savoir « à quel âge l'éducation contraceptive doit être faite » est reportée à une séance ultérieure. La position de la minorité en faveur de l'information contraceptive des jeunes est encore affaiblie lors des séances suivantes, où des délégués des différentes églises et de l'association Pro Familia, invités à présenter leur avis, se révèlent très réticents à ce propos<sup>11</sup>.

On repère ici une continuité avec l'éducation sexuelle du début du XX<sup>e</sup> siècle, mentionnée en introduction. Pour les promoteurs-trices de cette éducation, la priorité était placée on l'a vu sur la dissuasion sexuelle, légitimée par le danger des maladies vénériennes. Leur discours était également marqué par une morale inspirée du mouvement abolitionniste de Joséphine Butler : la sexualité est une pulsion néfaste à combattre, seul l'amour conjugal lui confère sa dimension véritable, au-delà du seul désir, toujours suspect (Käppeli 1990, Machiels 2016). Des réminiscences de cette morale sont toujours présentes dans ces débats.

La lecture du rapport final de 1963 témoigne de l'incapacité à trouver un compromis. Le texte définit les objectifs de l'information sexuelle, sans mentionner aucunement la jeunesse : « protection de la famille, encouragement à la maternité souhaitée, lutte contre l'avortement ». Pour atteindre ces buts, il s'agit de...

- [...] promouvoir et organiser une information adaptée de l'opinion publique, notamment :*
1. *Des adultes a) pour leur propre usage b) pour leur action éducative*
  2. *Des adolescents*
  3. *Des enfants (sans information contraceptive)<sup>12</sup>*

Le terme « adolescents » est mentionné ici pour la première fois, sans préciser les limites de cette catégorie d'âge ou indiquer le contenu de l'information à leur dispenser. Manifestement insatisfaite de ces conclusions, la commission effectue de nouvelles consultations et visites, notamment au Centre de planning familial de Grenoble. Au final, le consensus obtenu se situe à l'exact opposé des premiers débats. En 1961 l'éducation sexuelle à l'école était déclarée prioritaire ; deux ans plus tard, les efforts se concentrent sur l'ouverture de dispensaires d'information contraceptive dans les hôpitaux, destinés en principe aux femmes adultes. Quant à la sexualité juvénile, ce n'est pas encore une question légitime.

La poursuite des travaux débouche en 1965 sur le projet d'un centre de planning familial subventionné par l'Etat, mais organisé par l'association privée Pro Familia qui dispose déjà d'une consultation conjugale (Gumy 2016). Les travaux préparatoires destinent la consultation de planning « aux personnes qui désirent avoir des enfants dans les meilleures conditions possible ». La question des consultants « non-mariés » est évoquée avec une extrême prudence, et il conviendra de les orienter vers la « vraie » morale sexuelle :

*Des personnes non mariées pourront aussi venir et solliciter aide et conseils. Il faudra certes éviter les abus et veiller à ce que la consultation ne soit pas au service de jeunes gens n'ayant d'autre idéal qu'une meilleure organisation de leurs plaisirs sexuels.<sup>13</sup>*

*[...] On tentera d'éveiller en eux le sens des responsabilités envers leur partenaire et envers l'enfant possible. En même temps, on leur montrera que la vie sexuelle privée d'un engagement durable n'a pas ses dimensions humaines complètes.<sup>14</sup>*

---

<sup>11</sup> Référence des extraits de protocoles cités dans ces premiers paragraphes : Archives cantonales vaudoises (ACV), Conseil de santé, sous-commission du contrôle des naissances, séances du 23 mars, 17 avril, 14 juin et 22 juin 1961.

<sup>12</sup> *Ibid.*, *Rapport de la Commission de contrôle des naissances*, présenté au Conseil de santé le 18 mars 1963.

<sup>13</sup> Archives de la Ville de Lausanne (AVL), Fonds du Service d'hygiène, *Rapport de Pro Familia à la Municipalité de Lausanne*, 19 juin 1965, p. 2.

<sup>14</sup> *Ibid.*, *Observations de la Commission inter-ecclésiastique pour la régulation des naissances sur le projet des centres de planning*, juillet 1965, p. 7.

Les textes utilisent des termes neutres du point de vue du sexe et de l'âge, « jeunes gens », « personnes non mariées », « consultants ». Cependant, l'inquiétude relative à d'éventuelles consultantes mineures est perceptible dans les débats précédant l'ouverture du centre (1967), et les différents responsables s'efforcent de définir l'attitude à adopter. Ces discours révèlent à quels point les responsables restent influencés par une approche genrée de la sexualité juvénile.

### ***La sexualité juvénile ne doit pas exister... surtout pour les jeunes filles (1966-1969)***

Pour la commission médicale de Pro Familia, les produits contraceptifs ne doivent être dispensés aux jeunes filles « que dans des cas très précis et pour une durée très limitée [...] après avoir longuement exposé à l'intéressée ses responsabilités, et seulement si le sujet est vraiment déterminé à avoir des rapports sexuels »<sup>15</sup>. Ce qui signifie en creux : lorsque la dissuasion sexuelle aura échoué. La commission spirituelle et morale, pour sa part, consacre toute une séance aux « relations sexuelles entre mineurs avant le mariage ». La dissuasion est légitimée par des arguments psychologiques : les relations sexuelles précoces seraient source de traumatisme pour les filles, en raison d'une forte asymétrie des attentes entre partenaires. Cette vision essentialiste de la différence des sexes rappelle une fois de plus la morale abolitionniste (Praz 2014a).

*Les adolescentes et les jeunes filles sortent la plupart du temps déçues de ces rencontres sexuelles clandestines. Elles ont en général cédé au garçon. [...] Elles n'ont pas trouvé de plaisir. Mais par-dessus tout, la déception est d'ordre affectif ; souffrant souvent d'une carence d'affection, elles se sont jetées dans l'expérience sexuelle en y cherchant l'amour au niveau du sentiment, et en espérant le trouver. Elles mesurent alors l'immaturité de leur partenaire masculin, qui cherche la plupart du temps un assouvissement purement instinctif.*<sup>16</sup>

Face à une cette problématique psychologique, il serait indiqué de retarder la sexualité juvénile pour « travailler à la maturation affective », ou en tous cas veiller à ce que la nécessaire information sur les organes et leur fonctionnement soit située dans « une vision complète de la sexualité, comme dialogue entre deux personnes au niveau de leurs pensées et de leur cœur »<sup>17</sup>. Cette attitude est similaire à celle adoptée au début des années 1960 par les médecins du Mouvement français pour le planning familial : ils prônent une éducation sexuelle affective, favorisant la connaissance de l'un et l'autre sexe, de leurs différences et leurs complémentarités, afin d'aboutir à une « relation d'amour sur tous les plans, comportant une fixation stable sur une seule personne »<sup>18</sup>. Ainsi, le mariage est défini comme le seul horizon possible de la sexualité juvénile ; la précocité sexuelle est dès lors d'autant plus déconseillée qu'elle risque de mettre en péril l'harmonie conjugale future.

*Ces rencontres sont traumatisantes. En effet, elles coupent la possibilité de pressentir les dimensions complètes de l'amour humain et d'aller vers une maturité affective. [...] Le ou la partenaire est objet, ou comme le disaient récemment des jeunes, « piste d'essai ». [...] Pour la vie conjugale à venir, cela signifie que le conjoint sera pris comme un écran blanc, sur lequel on projettera l'image égocentrique qu'on s'est formé de ce que doit être le mari ou la femme qui nous convient.*<sup>19</sup>

A la veille de l'ouverture du centre lausannois, les médecins et le personnel reçoivent une directive très claire : « il est indispensable de renseigner les parents sur le comportement sexuel d'une jeune fille de moins de 18 ans qui se présenterait au centre de planning »<sup>20</sup>. Au-delà de cet âge, l'avis aux parents doit se faire avec le consentement de l'intéressée, au risque de violation du

<sup>15</sup> Archives cantonales vaudoises (ACV), Fonds ProFa, *Procès-verbaux des séances de la commission médicale*, cote 13/20-58, séance du 6 décembre 1966.

<sup>16</sup> *Ibid.*, *Procès-verbaux des séances de la commission spirituelle et morale*, cote 13/20-58, séance du 16 février 1967.

<sup>17</sup> *Ibidem*.

<sup>18</sup> Conférence du Dr Boutet de Monvel organisée en 1969 à l'intention des enseignants de la région parisienne, et citée par Marie-France Lévy p. 80.

<sup>19</sup> *Procès-verbaux des séances de la commission spirituelle et morale*, cote 13/20-58, séance du 16 février 1967.

<sup>20</sup> ACV, Fonds ProFa, cote 13/20-50, circulaire du 22 juin 1967.

secret médical. Il est intéressant de constater que la limite d'âge adoptée ne correspond pas à la majorité civile (20 ans), mais à la majorité matrimoniale. La sexualité reste donc implicitement interdite aux jeunes filles, lorsqu'elle ne peut pas déboucher rapidement sur un mariage.

Au même instant, l'attitude face à la sexualité des jeunes hommes s'avère très différente. Un débat inédit se déroule en 1967 au Grand Conseil vaudois, lorsque des pharmaciens sollicitent l'autorisation d'installer des distributeurs automatiques de préservatifs devant leur boutique. Le Conseil d'Etat est favorable à la mesure, pour prévenir les maladies vénériennes et les avortements. Il se heurte à l'opposition d'une minorité de députés qui invoquent des arguments moraux : on risque de « laisser croire à la jeunesse que les autorités approuvent la liberté sexuelle et la favorisent même par ce moyen »<sup>21</sup>. Parmi les opposants, nous retrouvons une initiatrice du centre de planning :

*[...] dans le programme prévu concernant l'ouverture des centres de planning familial, nous mettons avant tout l'accent sur la nécessité de revaloriser l'amour, c'est-à-dire l'aspect moral du problème. Si nous décidons aujourd'hui d'autoriser la vente de contraceptifs par distributeurs, auxquels recourra surtout la jeunesse, nous allons au-delà d'une certaine déchéance de la moralité [...].*<sup>22</sup>

Le Conseil d'Etat maintient sa position, au nom de l'intérêt supérieur de la jeunesse : « tant une grossesse non désirée qu'une maladie vénérienne peut être une cause de déchéance morale grave, au moins aussi grave que le fait de savoir qu'il existe des préservatifs. »<sup>23</sup> Nous retrouvons ici cette idée d'un capital humain à préserver, au-delà des considérations morales. Le projet de loi sur la police du commerce, incluant la disposition sur les distributeurs automatiques de préservatifs, est définitivement adopté par 85 voix contre 35.

Nous retenons de ce débat que le gouvernement vaudois ainsi que la majorité des parlementaires s'avèrent plus ouverts en matière de sexualité juvénile que les initiateurs·trices du centre de planning. Mais surtout, ce débat consacre la légitimité de la sexualité des jeunes gens : il s'agit de préservatifs masculins, et la question de la timidité des adolescents qui n'oseraient pas les demander en pharmacie est avancée comme un argument en faveur des distributeurs automatiques. Les politiciens prennent acte de la sexualité des jeunes hommes en leur donnant le droit de se préserver – et de préserver aussi leurs partenaires – de certains risques. Les parents n'ont pas à être avertis, aucun traumatisme ne guette les jeunes gens ; au contraire, certains propos suggèrent que les pratiques sexuelles seraient bénéfiques à leur santé et leur équilibre<sup>24</sup>.

### ***Les mineures s'invitent au planning ... et font bouger les lignes (1969-1977)***

Prévu initialement pour répondre aux besoins des couples en matière de contrôle des naissances et des fiancés désireux de retarder le mariage pour des raisons financières, le centre de planning familial de Lausanne doit rapidement faire face à une clientèle très différente : des jeunes filles enceintes en détresse, des mineures sollicitant une contraception. Entre 1967 et 1976, le nombre annuel de nouvelles consultantes du centre grimpe de 180 à plus de 1200, alors que d'autres centres sont encore ouverts dans le canton. Il est surtout intéressant d'observer la baisse de l'âge des consultantes : en l'espace de dix ans, les mineures constituent la moitié de la clientèle.

---

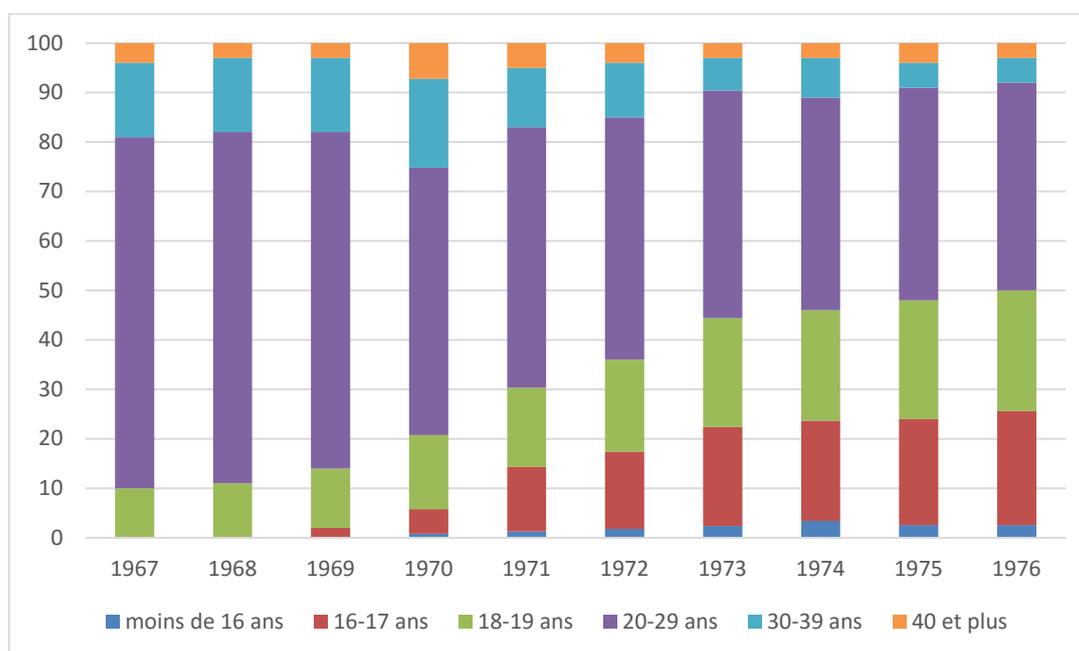
<sup>21</sup> ACV, Procès-verbaux des séances du Grand Conseil, 14 mars 1967, p. 378, M. Gallandaz, parti chrétien-social.

<sup>22</sup> *Ibid*, Mme Merz, parti radical, 16 février 1967, p. 1206. La députée Blanche Merz est l'épouse du Prof. Willy Merz, chef du Service universitaire d'obstétrique et de gynécologie à la Maternité de Lausanne, qui a ouvert en 1959 la première consultation de contraception du canton de Vaud.

<sup>23</sup> *Ibid*, p. 1390.

<sup>24</sup> « [...] vers 14 ans, il vaut mieux faire ce qu'il faut avec un préservatif que continuer à se masturber », *Ibid*, p. 1206, Dr Armand Forel, Parti ouvrier populaire (petit-fils du célèbre psychiatre Auguste Forel).

Graphique 2 : Planning familial de Lausanne (VD).  
Nombre de nouveaux cas par classe d'âge entre 1967 et 1976



Sources : Archives cantonales vaudoises, Fonds ProFa, cote N13/22, rapports d'activités.

Un an et demi après l'ouverture, les directives initiales relatives aux mineures sont jugées « trop absolues ». L'expérience des conseillères démontre un réel besoin d'écoute et de conseil de la part de ces consultantes. Afin de faire du centre un espace où celles-ci peuvent exprimer en toute discrétion leurs questions et préoccupations, l'obligation d'avertir les parents est abandonnée. Cette ouverture ne signifie pas encore une légitimation de la sexualité juvénile : si l'information générale est donnée à toutes, l'information contraceptive est réservée aux plus de 16 ans. Toutefois, c'est la première acceptation implicite d'une sexualité juvénile non dirigée vers le mariage, ainsi que d'une liberté sexuelle entre 16 et 18 ans, soustraite à la surveillance parentale. Certes, les conseillères doivent encourager les jeunes filles à se confier à leurs parents, mais ceux-ci ne sont plus informés par le centre<sup>25</sup>. Les nouvelles directives renforcent également le rôle du médecin comme unique prescripteur, et parfois même unique informateur. Les conseillères doivent lui déléguer l'information sur la contraception pour certaines situations : filles de moins de 16 ans, « relations sexuelles dans des conditions qui engagent la responsabilité pénale de tiers » (abus sexuel ?) ou encore qui s'accompagnent « d'un comportement social inadapté »<sup>26</sup>.

En 1971, l'institution de l'éducation sexuelle dans les écoles oblige à revoir ces normes. Des questions sur la contraception sont régulièrement posées en classe par des filles et des garçons de moins de 16 ans, et « nos centres sont fréquentés de plus en plus par des jeunes, y compris par des adolescents »<sup>27</sup>. L'usage de ce dernier terme est nouveau, tout comme la reconnaissance d'une sexualité au cours de cette période de la vie, avec ses modalités spécifiques, par exemple son caractère occasionnel. La discussion se concentre sur le meilleur contraceptif adapté à cet âge (préférer les moyens mécaniques à la pilule). Ce n'est qu'en toute fin de séance que la référence à une sexualité plus complète, présente auparavant dans les discours, est rappelée ; mais celle-ci est désormais légitimée par l'épanouissement sexuel actuel de la jeune fille et plus par son épanouissement conjugal futur.

<sup>25</sup> Le rapport annuel 1975 Pro Familia précise que, pour les consultantes entre 16 et 18 ans, les parents sont au courant pour 132 cas (48%) et ne sont pas au courant pour 140 autres (52%) ; pour les filles de moins de 16 ans venues demander une contraception, les parents sont informés pour 16 cas contre 10. Ces chiffres sont jugés « significatifs d'une difficulté de communication réciproque ». ACV, Fonds ProFa, cote 13/22.

<sup>26</sup> ACV, Fonds ProFa, cote 13/15, séance du comité directeur du 27 janvier 1969.

<sup>27</sup> *Ibid.* séance de la commission médicale, 1 juillet 1971.

*Enfin, le Dr Revaz pense que, sans être moraliste, il est bon de recommander à ces jeunes :*

*1.- le sens des responsabilités*

*2.- le fait que la relation sexuelle comporte aussi respect, tendresse, sentiment (rappel des cas fréquents de frigidity, de dyspareunie chez les jeunes filles)*

*3.- le problème des maladies vénériennes en recrudescence<sup>28</sup>*

Au cours des années 1976-1977, nos sources indiquent une dernière étape dans cette légitimation de la sexualité juvénile et adolescente: la consultante mineure n'est plus considérée comme une personne à réorienter, à mettre en garde, à inciter à une attitude responsable. Au contraire, « les jeunes qui prennent rendez-vous font une démarche de responsabilité qu'il serait dommage et faux de pénaliser par rapport à tous ceux que nous ne voyons pas ». Désormais, l'objectif se concentre sur la discussion et l'incitation à la réflexion sur « le sens de leur démarche et la raison d'être de leur vie sexuelle ». La mise en confiance des consultantes est primordiale : il faut leur donner « le signe est l'assurance que leur demande n'est ni rejetée, ni incomprise, ni minimisée à cause de leur jeune âge, mais réellement prise au sérieux et discutée »<sup>29</sup>. L'autonomie sexuelle des adolescents est ainsi reconnue comme un « fait de société », mais aussi une « interpellation des adolescents » à être intégré à la collectivité comme « jeunes adultes ».

## **Fribourg : la gestion familiale d'une sexualité juvénile à dissimuler**

Dans les années 1960 et 1970, les jeunes Fribourgeois·e-s ne bénéficient pas du tout des possibilités offertes à leurs camarades vaudois·e-s : des structures d'information susceptibles de les conseiller en matière de contraception, ainsi qu'une éducation sexuelle généralisée dans les écoles. A Fribourg, les premières expériences sexuelles sont vécues davantage dans l'ignorance et l'angoisse, en particulier pour les jeunes filles redoutant une grossesse. Par ailleurs, les opportunités de formation sont moins développées que dans le canton de Vaud, ce qui concerne aussi, une fois de plus, davantage les jeunes filles ; on peut dès lors supposer que celles-ci sont moins incitées à retarder des expériences risquées pour éviter de mettre en péril leur avenir. Avant de discuter ces hypothèses sur la base des entretiens réalisés par nos étudiant·e-s, nous proposons ci-après une brève discussion des blocages fribourgeois sur la sexualité juvénile.

### ***Blocages institutionnels sur l'information sexuelle et le planning familial***

Les cantons protestants connaissent, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une discussion ouverte sur la prostitution, l'éducation sexuelle, le contrôle des naissances et même l'avortement. A Fribourg en revanche, l'Eglise catholique entretient le tabou sur les questions sexuelles, avec le soutien du gouvernement catholique conservateur. Les autorités exercent une sévère répression empêchant le débat public sur ces questions ; elles veillent à interdire et à saisir toute publication jugée dangereuse, assimilant tout discours sur la sexualité à de la pornographie (Praz 2005). L'évêché se prononce à plusieurs reprises contre l'éducation sexuelle à l'école, accusée d'attiser les instincts qu'il s'agirait de combattre ; il s'oppose également la mixité scolaire, tout particulièrement à partir de la puberté. Jusque dans les années 1970, les écoles fribourgeoises restent séparées par sexe<sup>30</sup>.

Au début des années 1960, alors que le canton de Vaud discute de la mise sur pied d'un centre de planning familial, aucune démarche similaire n'est entreprise côté fribourgeois. Les autorités sanitaires vaudoises avaient été alertées par l'augmentation des avortements thérapeutiques, mais un tel indicateur ne fonctionne pas à Fribourg, étant donné la pratique très restrictive en la

---

<sup>28</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>29</sup> *Ibid.* séance de la commission spirituelle et morale de juin 1977.

<sup>30</sup> A l'exception des petits villages où le nombre d'enfants est trop restreint pour composer deux classes. Selon nos entretiens, ces régions rurales sont paradoxalement plus ouvertes que la ville en matière de proximité entre garçons et filles : <https://www.reiso.org/articles/themes/enfance-et-jeunesse/1415-l-adolescence-rurale-a-l-avant-garde-de-la-mixite>

matière. En réponse à un professeur de la Frauenklinik de Bâle qui cherche à rédiger une étude sur le sujet, le médecin cantonal fribourgeois écrit en 1967 :

*Il y a, en raison du respect de la vie, chez nous des restrictions quant à l'application, dans ce sens que nos critères d'appréciation pour une intervention sont très sévères, c'est-à-dire qu'il faut presque avoir la certitude que la non intervention entraînera à peu près certainement la mort de la mère et de l'enfant. Je ne sais pas si c'est précisément en raison de cette pratique sévère que nous recevons rarement de telles demandes. Depuis 13 ans que je suis médecin cantonal, il n'y a eu que 3 à 4 demandes tendant à l'interruption de grossesse.<sup>31</sup>*

Cette pratique restrictive oblige les Fribourgeoises à se rendre dans les cantons voisins ou à recourir à l'avortement clandestin<sup>32</sup>. L'accès aux contraceptifs est en effet totalement bloqué. Ainsi, en 1963, la Commission de santé renonce à se prononcer sur l'autorisation d'un test destiné à repérer les périodes stériles du cycle menstruel ; certains membres estiment qu'il s'agit d'un « anticonceptionnel déguisé », d'autres remarquent que ce dispositif est en accord avec la méthode Ogino admise par l'Eglise<sup>33</sup>. Ainsi, les autorités sanitaires se révèlent encore plus réticentes que certains milieux catholiques, comme la Commission fribourgeoise de préparation au mariage (CPM). Cette instance, composée de religieux et de laïcs, organise à la même période une série de conférences sur la régulation des naissances à l'intention des fiancés, où la méthode Ogino et celle des températures sont présentées.

Rien ne bouge au niveau des autorités fribourgeoises avant 1972, date de l'élection de deux socialistes au Conseil d'Etat. L'un des nouveaux élus, Denis Clerc, prend en charge le Département de la santé et des affaires sociales, auquel il insuffle d'importantes réformes. Sur la proposition du directeur du Centre psycho-social, une unité ambulatoire de soins psychiatriques mise en place par son prédécesseur, il profite du départ d'une assistante sociale dans ce service pour la remplacer par une candidate bénéficiant d'une formation sur les questions de planning familial. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'engager un débat périlleux au Conseil d'Etat voire au Grand Conseil pour instituer une telle structure, puisqu'il ne s'agit pas de la création d'un nouveau poste ni d'une augmentation du budget. Le conseiller d'Etat Denis Clerc redoutait l'avis de ses collègues conservateurs, mais ceux-ci acceptent finalement sa proposition<sup>34</sup>.

Ainsi, un « centre de consultations familiales » est créé en 1974 au sein du Centre psycho-social ; dans le communiqué de presse, le terme « planning familial » est ajouté entre parenthèses, mais il ne figure pas dans le titre officiel. Ce centre est confié à Agnès Bochatay, une infirmière valaisanne formée à Grenoble et à Louvain sur les questions de régulation des naissances, qui avait d'abord offert ses services en Valais pour la mise sur pied d'une structure ecclésiale (Praz 2017). Denis Clerc ignore que cette responsable travaille dans le souci de sauvegarder la morale catholique et qu'elle entretient une correspondance suivie avec Mgr Manie, lui communiquant même des documents internes au Département, ainsi qu'en attestent les archives de l'évêché. Cette correspondance révèle également que l'évêque redoute la médicalisation de ce service, qui signifierait le passage de la simple information à la prescription de toutes les méthodes contraceptives, y compris la pilule. Mais la démarche d'Agnès Bochatay, qui comprend son travail comme essentiellement une information sur la méthode des températures, est de nature à le rassurer, d'autant plus que celle-lui confie qu'elle reste vigilante et « veille au grain »<sup>35</sup>.

---

<sup>31</sup> AEF, DSPa 1457, lettre du médecin cantonal J. Roggo au Département de la Santé publique du canton de Fribourg, en réponse à la demande du Dr Stamm, 22 novembre 1967.

<sup>32</sup> Dans son ouvrage *Eros en Helvétie* récemment réédité (Ed. des sauvages, Genève 2009), Marie-Anna Barbey raconte qu'en 1977, lors d'un débat sur l'initiative des délais, un délégué du PDC fribourgeois lui confirma qu'on pouvait se faire avorter clandestinement à Fribourg, moyennant trois ou quatre mille francs pour une intervention médicale (p.70). Les interventions non médicales devaient être plus accessibles, mais aussi bien plus risquées.

<sup>33</sup> AEF, DSPa 1477, séance du 27 mai 1963.

<sup>34</sup> L'un d'eux se serait contenté d'ajouter : « Nous, on n'a jamais eu besoin de ça ! ». Entretien de l'auteure avec Denis Clerc en juin 2010.

<sup>35</sup> Archives de l'évêché de Fribourg, carton « planning familial ».

En revanche, l'activité du centre de consultations familiales s'avère rapidement très décevante pour une majorité de Fribourgeois·e·s. Vers la fin de l'année 1975, une association « Information-personnes-couples-familles » (IPCF) est fondée, dans le but de promouvoir le développement d'un centre de planning familial digne de ce nom. En effet, constatent les promotrices de ce mouvement, « la population du canton n'a pas la possibilité d'être informée sur les différentes méthodes de régulation des naissances de manière objective, dans le profond respect des convictions personnelles et religieuses de chacun »<sup>36</sup>. Ce n'est qu'en 1986, après deux motions et interpellations au Grand Conseil et d'interminables tergiversations, que le canton disposera enfin d'un centre de planning familial et d'information sexuelle offrant les mêmes services que dans les autres cantons, notamment la prescription médicale de contraceptifs.

Quant à l'éducation sexuelle dans les écoles, qui existe dès 1971 dans le canton de Vaud, ce n'est qu'en juin 1972 qu'elle fait l'objet d'une première motion au Grand Conseil. Mais pour des années encore, les élèves fribourgeois·e·s ne bénéficient que d'initiatives éparses d'enseignant·e·s en biologie ou de directions d'écoles qui organisent des conférences ponctuelles, faisant appel à cette occasion aux animateurs·trices formés par Pro Familia dans le canton de Vaud. Il faudra attendre le milieu des années 1980 pour que cet enseignement soit organisé au niveau cantonal<sup>37</sup>.

### ***Face à l'ignorance et à l'absence d'encadrement, les stratégies des familles et des jeunes***

Les tabous sur la sexualité et la contraception, l'absence d'information et l'impossibilité d'aborder le sujet avec les parents reviennent dans la quasi-totalité des entretiens avec les témoins qui ont vécu leur adolescence à Fribourg dans les années 1960. Quelques témoignages recueillis par nos étudiant·e·s.

*On n'avait pas grand-chose comme information, il fallait pas tomber enceinte, c'est ce qu'on nous disait. Ça c'était la hantise de tous les parents.*

Claude-Annette, née en 1946, entretien réalisé par Elia Pini

*[contraception ?] Oui j'avais entendu mais je savais pas comment faire. Ça n'existait pas... C'était pas connu en tout cas. J'avais vaguement entendu qu'il existait des préservatifs. Mais euh... on n'aurait jamais osé aller en acheter déjà. Et puis non c'était un peu tabou. C'était très... ça c'était très tabou. Avec les parents on pouvait pas parler de ça. Ils ont jamais voulu qu'on en parle.*

Andrée, née en 1945, entretien réalisé par Morgane Pochon

*J'avais un copain, il avait 19 ans [...] il nous a annoncé qu'il avait mis G. enceinte, c'était la petite amie d'un copain qui avait 16 ans. C'est à ce moment-là que j'ai pris conscience que c'était possible, pis oui fallait se marier, sinon c'était mal vu [...] c'était cette société catholique encore une fois. Ils se sont mariés, et encore aujourd'hui ils sont heureux. Mais pour moi c'était un choc, parce qu'il avait trouvé le moyen de la mettre enceinte. On savait pas comment on faisait.*

Gabriel, né en 1948, entretien réalisé par Audrey Schnegg

*On savait que ça existait [contraception]. Quant à se procurer ces choses, il fallait être un peu plus culotté. Ouais, je me serais pas vu aller en pharmacie, demander des préservatifs par exemple. Il y avait une gêne, voire une honte à s'y rendre.*

Paul, né en 1952, entretien réalisé par Luis Pallara

*Avec notre éducation, ben nos parents... on nous a pas tellement appris ce qu'il fallait faire, ce qui fallait pas faire. On a appris tout ça sur le tas. [...] on avait aucune idée, aucune idée... A l'école on n'en parlait pas, de ma génération, on n'en parlait pas.*

Carmen, née en 1952, entretien réalisé par Morgane Pochon

---

<sup>36</sup> AEF, DSPa 2392, lettre de l'association IPCF au Service social de la commune de Fribourg, non daté (fin 1975).

<sup>37</sup> Archives du Planning familial de Fribourg, dossier de presse distribué à l'occasion de la réouverture du centre en 1986.

Les entretiens attestent du rôle de l'Eglise catholique dans cette persistance du tabou sur la sexualité. Une étudiante a pertinemment remarqué qu'à de nombreuses reprises les témoins incluent spontanément l'Eglise ou des notions de morale catholique dans leur récit lorsqu'ils parlent de sexualité. Ainsi, la notion de « péché » est mentionnée ; un autre témoin affirme que se procurer la pilule « c'était déjà presque s'excommunier » !<sup>38</sup>

Quelques témoins mentionnent la chance d'avoir eu frères et sœurs aînés qui ont répondu à leurs questions. Certaines jeunes filles nées plus tardivement, vers 1954 ou 1955, ont recouru aux magazines pour adolescentes ou à la radio, grâce à la diffusion des transistors portatifs qui autorisent une discrète écoute individuelle.

Le risque de grossesse non désirée et de mariage précoce est évoqué dans une majorité d'entretiens. 19 témoins (sur 51) déclarent avoir vécu cette situation dans leur parcours de vie ou dans celui d'une sœur ou amie proche. Le mariage s'impose comme une évidence pour « sauver l'honneur » et il faut parfois « demander une dispense », la fille ayant moins de 18 ans. Une attitude fataliste émerge des expressions utilisées : « c'était comme ça », « on s'arrangeait », « elles pleuraient bien un bon coup quand ça leur arrivait... Les mères aussi, mais... mais finalement ça arrivait à tout le monde, et puis voilà ! ». La fréquence accrue des cas incite-t-elle les parents à se résigner, sans trop de récriminations ? Certaines réponses l'indiquent : « Mes parents, ils ne m'ont pas félicitée, mais bon ils l'ont pas mal pris. Ils m'ont dit, bon ben tu vas te débrouiller. »<sup>39</sup> Il semble bien que la fille enceinte, chassée de sa famille, soit une image du passé ; « ça se faisait avant », confirme un témoin. Seules deux situations dramatiques sont évoquées : le suicide d'une adolescente enceinte et un avortement clandestin effectué en cachette des parents.

La gestion des conséquences de la sexualité adolescente relève totalement des familles qui s'efforcent de faire « disparaître » le problème. La même attitude de déni est adoptée par les autorités scolaires, où la survenue de tels « accidents » signifie simplement que l'élève en question disparaît du jour au lendemain.

[à propos des élèves tombées enceintes] *Si ça faisait du bruit ? comment est-ce qu'il faut vous dire, non on cachait plutôt un peu la chose : tout d'un coup elle n'était plus là et puis on a appris [...] qu'elle était enceinte, voilà, mais autrement on ne discutait pas. Je crois que à l'école même, on nous a dit telle et telle ne suivra plus les cours. C'était une tare pour l'école d'avoir une fille enceinte, je suis sûre qu'elle n'était pas la seule, qu'il y a eu des autres cas dont nous on n'avait pas connaissance, peut-être même avant.*  
François, 1947, entretien réalisé par Grégoire Losert

[...] *ça arrivait justement, ça arrivait pis malheureusement souvent... ben voilà, c'était pas prévu, c'était pas pensé, c'était pas réfléchi et c'était pas protégé. Donc les filles tombaient souvent enceintes, enfin moi j'en ai connu un certain nombre. C'était chaque fois une surprise, parce que je me disais "Hélène! c'est pas vrai!". C'était vraiment une belle fille, je m'en rappelle, on en était tous amoureux dans le train [...] Et à 17 ans elle est tombée enceinte et elle a disparu de la circulation [...] on l'a plus jamais revue quoi, je sais pas ce qu'elle est devenue. C'était un peu dramatique, moi j'ai trouvé dramatique parce qu'elle était tellement belle... J'ai un souvenir de cette fille, enfin bon bref (rires) vous me faites revivre des trucs!*  
Jean-Marie, né en 1952, entretien réalisé par Thibaud Vultier

Certaines adolescentes se révèlent plus déterminées à éviter un tel destin. C'est notamment le cas de celles qui ont la possibilité de poursuivre une formation et qui redoutent de devoir l'interrompre. Le témoignage ci-après est révélateur d'une telle attitude, motivée par la volonté d'accéder à de nouvelles perspectives ; il indique aussi que cette motivation n'était pas généralisée, et le témoin fait le lien avec les opportunités professionnelles, plus ou moins ouvertes aux filles à l'époque :

---

<sup>38</sup> Georges, né en 1954. Travail écrit de Morgane Pochon, étudiante en master.

<sup>39</sup> Andrée, née en 1945, entretien réalisé par Morgane Pochon.

*Les parents, les mères qui disaient, aux filles surtout (rires) [...] "Fais attention"... "Tu ne dois pas tomber enceinte"... Alors je pense que les autres disaient aussi ça à leurs filles, mais comme elles, elles n'avaient pas de perspectives... euh... professionnelles, pour elles ce qui était important c'était d'avoir un mari. Elles disaient "être casée" (rires). Voilà. [...] Ben... moi je m'interdisais d'être enceinte (rires)... C'était vraiment euh... la préoccupation. Ouais parce que si j'avais été enceinte, ça veut dire que j'arrêtais mes études... Et euh... voilà, pour moi c'était la catastrophe. De pas faire des études et... [...] ça voulait dire que... je perdais mon indépendance... indépendance euh... financière, ça c'était vraiment, je voulais vraiment... être indépendante.*

Madeleine, née en 1955, entretien réalisé par Sacha Chillier

Abstinence sexuelle ou extrême prudence, telles sont les stratégies des jeunes filles qui souhaitent choisir leur vie. Seules deux témoins, nées après 1953, évoquent l'existence d'un gynécologue connu pour son ouverture, qui leur a prescrit la pilule alors qu'elles avaient 19 ou 20 ans ; ce qui nous reporte au début des années 1970, alors que la pilule est autorisée à la vente dès 1961 en Suisse<sup>40</sup>.

### **Conclusion : trois types de gestion de la sexualité des jeunes filles dans la Suisse des années 1960**

La comparaison entre les cantons de Fribourg et Vaud montre l'importance des contextes économique, politique et culturel sur la gestion de la sexualité juvénile au cours de la période 1960-1977. Les jeunes disposent de davantage d'opportunités pour s'engager plus tôt dans une sexualité active. Notre graphique des mariages féminins précoces atteste de ce mouvement, mais avec des différences notables entre les courbes vaudoise et fribourgeoise. Nous avons montré dans cette recherche qu'une explication possible pour ce décalage réside dans l'accès différencié à l'information sexuelle et aux moyens contraceptifs. Une autre partie de l'explication réside dans l'asymétrie des possibilités de formation, qui disparaît également à partir des années 1980.

A Fribourg, canton marqué par une absence de débouchés professionnels et des opportunités de formation lacunaire, notamment féminines, le mariage précoce reste une solution commode pour camoufler les « accidents » de la sexualité juvénile. Cette gestion familiale des relations prémaritales pose toutefois à poser problème, lorsque les opportunités de rencontre entre adolescent·e·s augmentent et échappent de plus en plus à la surveillance des adultes. Mais le poids de la religion catholique et la domination politique d'un parti qui s'en réclame bloque toute réponse institutionnelle aux besoins en matière d'information sexuelle des jeunes, et des adultes également, pesant tout particulièrement sur le destin des jeunes filles, ainsi qu'indique notre graphique sur les mariages précoces. Toutefois, dans les contraintes très étroites du contexte fribourgeois, ces mêmes jeunes filles inventent des stratégies pour concilier leur aspiration à la liberté sexuelle et leur souhait de choisir leur vie. Ces stratégies restent toutefois coûteuses pour les jeunes filles, qu'il s'agisse de renoncer à une vie sexuelle, de se rendre dans un autre canton pour consulter un gynécologue, ou parfois obtenir un avortement.

Dans le canton de Vaud, les églises protestantes et les associations qui lui sont affiliées conservent un rôle important dans la promotion d'une certaine morale sexuelle initialement tout aussi hostile à la sexualité juvénile. Toutefois, les autorités et le monde politique sont davantage soucieuses des coûts économiques, sociaux et sanitaires d'une sexualité juvénile mal protégée et peu encadrée. C'est ainsi qu'elles encouragent et soutiennent diverses initiatives dans ce sens. Jeunes gens et jeunes filles s'engouffrent dans ces opportunités pour vivre leur sexualité : soit en se servant au distributeur automatique de préservatifs, soit en investissant une consultation de planning familial prévue pour les couples mariés. Cette preuve d'initiative et de responsabilité contribue à la reconnaissance de la sexualité juvénile et adolescente. Ce premier résultat mérite toutefois d'être nuancé, car il s'accompagne de la construction d'une nouvelle catégorisation : le jeunesse

---

<sup>40</sup> Sur la diffusion de la pilule dans les deux cantons et l'attitude des gynécologues, voir Rusterholz, pp. 277-291.

« responsable qui vient au planning » versus « celle qu'on ne voit pas », pour reprendre les termes des rapports. Ainsi, les travaux relatifs à la jeunesse dite « irrégulière » pourraient montrer comment les enjeux de la sexualité juvénile se déplacent sur d'autres populations.

En lien avec cette remarque, nous ne pouvons conclure ce papier sans mentionner un troisième type de gestion de la sexualité juvénile, encore effectif dans la Suisse des années 1960. Les recherches actuelles de la Commission fédérale pour l'étude des internements administratifs révèlent en effet que des jeunes filles mineures ont été enfermées dans des établissements pénitentiaires en raison de leur sexualité « dérégulée » ou d'une grossesse précoce. Jusqu'au début des années 1970, il était encore possible en Suisse que des mineures enceintes passent plusieurs mois en détention, accouchent dans l'hôpital voisin et soient contraintes de donner leur enfant en adoption. Ce tragique destin concernait autant les filles issues des cantons protestants que des cantons catholiques, ce qui nous invite à une recherche plus approfondie pour comprendre la persistance et la violence d'une telle répression à l'égard de la sexualité juvénile féminine.

## Bibliographie

### Sources

Archives cantonales vaudoises, Fonds du Conseil de santé, S 73 / 1171/608.02.02

Archives cantonales vaudoises, Fonds de Pro Familia, N 13-15 à 13-23

Archives de l'Etat de Fribourg, Fonds du Département de la santé publique et de la Commission de santé, DSPa 1457, 1477-78, DSPa 2358, DSPa 2391-92-93

Archives de l'évêché de Fribourg, 2 cartons « planning familial »

### Littérature secondaire

Arnold Pierre et al. (1971), *Jeunesse et société. Premiers jalons pour une politique de la jeunesse*. Editions Payot, Lausanne.

Bolstanki Luc (1966), *Le bonheur suisse*, Editions de Minuit, Paris.

Calisto Acacio (2009), « Apprentissage: vers la formation en série de la main-d'œuvre qualifiée ». In: *Revue historique vaudoise*, n°117, 115-26.

Cortolezzis Caroline & Muheim David. L'éducation sexuelle dans le canton de Vaud (1969-2001) : un exemple d'intégration des risques dans une vision positive de la sexualité. Lausanne: Institut universitaire romand d'histoire de la médecine et de la santé, 2002 (Raisons de santé, 75), 2002.

Criblez Lucien (dir.) (2008), *Bildungsraum Schweiz: Historische Entwicklung und aktuelle Herausforderungen*. Haupt Verlag, Bern.

Dorand Jean-Pierre (2017), *La politique fribourgeoise au 20<sup>e</sup> siècle*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.

Dyhouse Carol (2013). *Girl Trouble. Panic and Progress in the History of Young Women*. Zed books, London.

Gachet Delphine (2016). *La démocratisation de l'enseignement secondaire du degré inférieur à Fribourg. Analyse des débats politiques autour de la naissance du Cycle d'Orientation, 1950-1986*. Mémoire de Master, Université de Fribourg.

Giami Alain (2007), « Une histoire de l'éducation sexuelle en France : une médicalisation progressive de la sexualité (1945-1980) », *Sexologies*, n°16, 219-229.

Gumy Cristel & Kraus Cynthia (2017), « Désirer: une histoire de la sexologie à Lausanne (1950-2000) », *Revue suisse d'histoire*, n° 67/1, 79-100.

Hall, Lesley A (2012), *Sex, gender and social change in Britain since 1880*, London, Palgrave, Macmillan.

Käppeli Anne-Marie (1990), *Sublime croisade. Ethique et politique du féminisme protestant, 1875-1928*, Editions Zoé, Genève.

Lévy Marie-Françoise (2002), « Le mouvement français pour le planning familial et les jeunes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 75, juillet-septembre 2002, 75-84.

- Lutz D.H. Sauerteig & Roger Davidson (Eds.) (2009), *Shaping Sexual Knowledge. A Cultural History of Sex Education in Twentieth Century Europe*, Routledge, London and New York.
- Machiels Christine (2016), « "Courtisanes et femmes honnêtes". Prostitution et mariage dans les discours féministes francophones (1883-1906) », *Nouvelles Questions Féministes* 2016/1 (Vol. 35), p. 65-81.
- Moran Jeffrey P. (2000), *Teaching Sex. The Shaping of Adolescence in the 20<sup>th</sup> Century*, Cambridge Ma., London, Harvard University Press.
- North Douglass (1981), *Structure and Change in Economic History*, New Ed edition, London.
- Parsons Talcott (1942), "Age and Sex in the Social Structure of th United States", *American Sociological Review*, n° 7/5, 604-616.
- Praz Anne-Françoise (2005), *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Antipodes, Lausanne.
- Praz Anne-Françoise (2014a), « L'éducation sexuelle, entre médecine, morale et pédagogie: débats transnationaux et réalisations locales (Suisse romande 1890-1930) », *Paedagogica Historica – International Journal of the History of Education*, n° 50/1, janvier 2014, pp. 165-181.
- Praz Anne-Françoise (2014b), « Mariés pour le meilleur et pour le pire ? La création et les débuts du service de consultation conjugale », in David Loertscher (éd.), *De la bienfaisance à la bienveillance. L'Office familial de Fribourg – une histoire centenaire*, Office familial, Fribourg, pp. 38-50.
- Praz Anne-Françoise & Virginie de Luca (2015), "The emergence of Sex Education: A Franco-Swiss Comparison (1900-1930)", *Journal of the History of Sexuality*, 24-1, pp. 46-74.
- Praz Anne-Françoise (2017), « Pionnières et pionniers valaisans du planning familial », *Annales valaisannes* 2017, n° spécial sur l'histoire des femmes en Valais, pp. 199-219.
- Rusterholz Caroline (2017), *Deux enfants c'est déjà pas mal*, Antipodes, Lausanne.
- Stokes M. (1994). *Ethnicity, Identity and Music. The Musical Construction of Place*. Berg.
- Thiercé Agnès (1999), *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Paris, Belin.
- Thomazeau, Anne (2008), « Militaires, souteneurs, blousons noirs : les "mauvaises fréquentations" des filles déviantes de la Libération aux années 1970 », in : Caron Jean-Claude (dir.), *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.